

# Quatre règles de complétude — écrites, testées sur 24 mois, chiffrées

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Passées sur 2 920 signalements reçus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025 · document fictif

## Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

**Document fictif**, produit pour la démonstration. **Aucune de ces règles n'est en vigueur : elles sont écrites, mesurées et posées sur la table. Une règle n'entre en service que validée par la responsable d'unité de contrôle. Elles portent sur la COMPLÉTUDE FORMELLE d'un signalement — jamais sur son bien-fondé, qui relève de l'inspecteur.**

## Les quatre règles, avec ce que chacune remonte et ce qu'elle laisse passer

| Règle | Ce qu'elle remonte                                                                                                   | Remontées sur 24 mois | Confirmées après examen | Fiabilité |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------|
| A     | Signalement sans identification exploitable de l'établissement (raison sociale + SIRET, ou raison sociale + adresse) | 486                   | 471                     | 96,9 %    |

| Règle           | Ce qu'elle remonte                                                                      | Remontées sur 24 mois  | Confirmées après examen         | Fiabilité               |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| <b>B</b>        | Signalement sans date ni période des faits                                              | <b>402</b>             | <b>381</b>                      | <b>94,8 %</b>           |
| <b>C</b>        | Signalement concernant une personne nommée, sans son emploi ni son ancienneté           | <b>264</b>             | <b>222</b>                      | <b>84,1 %</b>           |
| <b>D</b>        | Pièce annoncée dans le corps du signalement, absente du dossier 15 jours après l'accusé | <b>218</b>             | <b>196</b>                      | <b>89,9 %</b>           |
| <b>Ensemble</b> | <b>Dossiers incomplets distincts couverts</b>                                           | <b>1 370 remontées</b> | <b>1 124 dossiers distincts</b> | <b>93,0 % des 1 208</b> |

**Pourquoi 1 370 remontées ne font que 1 124 dossiers** : un même signalement déclenche souvent deux règles — typiquement A et B. **Le chiffre qui compte pour vous est celui des dossiers distincts, pas celui des alertes**, et c'est celui-là qui est reporté au bilan.

## Ce que les trois premières laissaient passer — et pourquoi la règle D a été écrite

**218 signalements étaient complets au regard des règles A, B et C** : établissement identifié, période bornée, personne située. **Ils annonçaient tous une pièce probante — un bulletin, un planning, un échange de messages — qui n'est jamais arrivée.** Aucune des trois premières règles ne les voyait, et ce sont pourtant les dossiers les plus frustrants : **ils paraissent instruisibles jusqu'au moment où l'inspecteur ouvre la pièce et ne la trouve pas. La règle D remonte l'écart 15 jours après l'accusé, c'est-à-dire encore dans le délai où l'auteur du signalement répond.**

## L'accusé de réception qualifié — le texte proposé, à arrêter

| Situation détectée                    | Ce que l'accusé dit à l'auteur du signalement                                                                              | Ce qu'il ne dit pas                             |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Établissement non identifiable</b> | La pièce manquante nommée, où la trouver (bulletin de paie, contrat, courrier de l'employeur), et le délai pour l'apporter | <b>Rien sur le bien-fondé du signalement</b>    |
| <b>Faits non datés</b>                | La demande de la période, avec un exemple de formulation acceptée                                                          | <b>Aucune appréciation de la gravité</b>        |
| <b>Personne non située</b>            | La demande de l'emploi occupé et de l'ancienneté, et pourquoi elle change l'instruction                                    | <b>Aucune promesse de suite</b>                 |
| <b>Pièce annoncée non reçue</b>       | Le rappel de la pièce annoncée, le délai restant, et le canal pour la transmettre                                          | <b>Aucun jugement sur l'absence de la pièce</b> |

Règles A / B / C / D mises en service par la responsable d'unité de contrôle, le : \_\_\_\_\_

**Ce que la mise en service change, chiffré : sur les 604 signalements incomplets de l'année, 562 auraient reçu leur accusé qualifié dans la minute au lieu d'une demande de complément à 21 jours. Ce n'est pas un gain de temps pour l'unité, c'est un gain de délai pour la personne qui a écrit — et pour les dossiers qui, aujourd'hui, ne reviennent jamais.**

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.